

NON

1er juin 2008

Châle REYMOUD - a. CGAS, rue des Terreaux-de-Jempé 6, 1201 Genève - Atelier de sériographie Christian HUMBERTOZZ

aucun des objets n'offre de progrès aux travailleuses et travailleurs pire ! chacun, d'une certaine manière, nie notre exigence d'humanité et réduit les facteurs de cohérence sociale

CGAS
Les syndicats de Genève

1 2 3 4 5 6 7

Article constitutionnel sur l'assurance-maladie

Ce nouvel article suggère que le système de santé actuel souffre de graves défauts fondamentaux, il exige un remodelage avec plus de concurrence et repose sur 3 points essentiels :

La levée de l'obligation de contracter: l'assureur aurait la possibilité d'accepter ou de refuser à un médecin le droit de figurer sur ses listes de thérapeutes remboursés par l'assurance de base. Dès lors, le patient ne pourra plus choisir son médecin, celui-ci lui étant imposé par les caisses; et le médecin ne pourra plus décider librement d'un traitement pour s'éviter le risque de ne pas être remboursé.

Le financement moniste de la Santé remet entre les seules mains des assurances les milliards récoltés chaque année pour financer les coûts de la santé. Le tout basé uniquement sur des critères économiques et non pas sur les critères médicaux.

Le démantèlement de l'aide et des soins à domicile en rendant facultatif le remboursement de telles prestations.

Cela peut au moins signifier:

- une **restriction** massive de l'accès à des soins médicaux de qualité élevée pour l'ensemble de la population ;
- l'introduction de **réserves d'assurance** en cas de changement de caisse ;
- des **primes variables**, par exemple plus élevées pour les personnes âgées, les malades chroniques, les femmes.

Initiative populaire « pour des naturalisations démocratiques »

Derrière cette initiative au titre fallacieux se cache un seul et unique but, celui de refuser le droit à participer à la vie politique à des groupes de la population qui vivent, travaillent et paient des impôts en Suisse depuis des années (« indigènes sans passeport suisse »).

Le principe de la dignité humaine, l'interdiction de discriminer et les garanties générales de procédure figurant dans la constitution fédérale doivent impérativement être respectés ; au mieux, en prévoyant des décisions officielles en matière de naturalisation qui puissent faire l'objet d'un recours.

L'initiative de l'UDC porte préjudice à notre États de droit par ce qu'elle favorise une pratique communale non uniforme et que certains groupes de la population seront **discriminés** uniquement parce qu'ils habitent dans la « mauvaise » commune.

Ce projet est en opposition avec les droits fondamentaux: les naturalisations par les urnes c'est l'assurance de voir les droits populaires utilisés contre les droits universels.

Le Conseil fédéral doit dire clairement que si cette initiative est acceptée, la Suisse devra radier sa reconnaissance de plusieurs traités, dont la Charte des droits de l'homme !

Initiative populaire « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale »

L'initiative demande que le Conseil fédéral se taise avant les votations et ne fasse pas valoir son point de vue. Mais un gouvernement qui tient sa légitimité de principes démocratiques peut et doit aussi défendre son opinion lors de votations.

Bâillonner politiquement les autorités supérieures du pays **ne servirait qu'à renforcer les milieux qui peuvent investir** sans aucun problème des millions de propagande lors de votations.

C'est au contraire de transparence, quant à l'origine des moyens financiers investis lors de votations, dont nous avons besoin. Ce que cette initiative n'évoque d'aucune façon !

Modification de lois fiscales sur les donations

Dans chaque baisse d'impôt, les plus fortunés sont toujours les principaux bénéficiaires...

Dans la loi actuelle, une personne physique peut soustraire de son revenu soumis à l'impôt les dons à des institutions d'utilité publique ou de service public jusqu'à concurrence de 5% de son revenu; la nouvelle loi propose un plafond de 20%. Pour les personnes morales, le plafond passe de 10% à 20%.

Si un taux de 20% n'est envisageable que pour des revenus importants, en revanche, pour un revenu de 10 millions de francs, les dons déductibles des impôts peuvent se monter à 2 millions. La diminution totale de l'impôt est alors d'environ 1 million au total. Ainsi, un don de 2 millions n'en coûte plus qu'un au donateur. La perte fiscale de l'Etat n'a pas été estimée. Mais les revenus de l'Etat se trouvant réduits, la politique culturelle, par exemple, pourrait devenir le fief de quelques riches privés: une institution largement dotée par les dons privés verra ses subventions de l'Etat baisser. Or **écarter l'Etat et ses priorités décidées démocratiquement au profit du seul pouvoir privé de quelques riches est un but que la droite poursuit avec de constance**. Même si les millions mis en jeu par cette loi ne sont pas considérables, les conséquences ne seront sans doute pas anodines à terme, comme le sont tous les glissements du public au privé...

TPG

La quantité, la qualité et les prix de l'offre des TPG en matière de transports publics sont un élément central pour la qualité de la vie à Genève et pour notre environnement. **Nous avons donc besoin d'une régie publique qui soit encore plus à l'écoute de la population**, des usagers-ères et qui offre des prestations qui se développent en respectant des critères de sécurité et de qualité. Cela ne peut pas se faire ni en appliquant des recettes de « management » inspirées du secteur privé, dont **l'objectif principal est le profit pour les actionnaires**, ni en privatisant des pans de l'activité de cette régie publique, financée à plus de 50% par la collectivité. Les citoyens-genevois avaient d'ailleurs déjà dit NON à une augmentation très importante du seuil de sous-traitance au privé admis pour les TPG. Les électrices-ont ainsi donné raison aux représentants du personnel de la branche qui dénonçaient les risques multiples d'une « privatisation rampante » par ce biais. Les autorités brandissent le slogan d'une « dépolitisation » des conseils d'administration des établissements publics. Mais en réalité, **ces lois visent à les « repolitiser » en y mettant exclusivement des gens d'un même bord**. Plutôt que d'éjecter deux représentants du personnel sur trois de ce conseil, il vaudrait mieux les écouter et plus sérieusement...

SIG

Accepter les arguments de la majorité du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat en faveur de la loi revient à dire que les SIG n'auraient, jusqu'à présent, pas rempli leur mission.

C'est faux parce qu'avec la formule actuelle, on a

- **réussi à réduire la dette de près de 800 millions** en 8 ans, tout en positionnant ses tarifs d'électricité en dessous de la moyenne suisse et en accordant des diminutions de tarifs allant jusqu'à 20% pour les particuliers;

- **reversé aux collectivités publiques genevoises**, Etat et Communes, des dizaines de millions de francs (entre 60 et 80 millions selon les années);

- **proposé des énergies certifiées et renouvelables** en construisant la plus grande centrale solaire de suisse;

- **banni** de l'approvisionnement genevois toute source d'énergie atomique.

Ces résultats, les SIG les ont obtenus notamment **grâce à un Conseil d'administration large et représentatif des tendances politiques différentes**, des collectivités locales diverses, des milieux sociaux et économiques différents... et des travailleuses de l'entreprise même.

Certes la politique des SIG a souvent fait l'objet de débats publics vigoureux et contradictoires, mais c'est la condition même d'un réel contrôle démocratique.

HUG

Cette loi porte atteinte au contrôle démocratique d'un acteur littéralement vital dans la politique de la santé du canton et s'inscrit dans une perspective de démantèlement. En effet, nous assistons depuis des années à une péjoration significative de la qualité des soins, ceci au travers de plans d'économies, des restructurations et de révisions de l'offre de soins successives. Avec la perspective d'introduction d'un « contrat de prestations », c'est une pierre de plus à l'« autonomisation » des HUG par rapport à la collectivité et à l'Etat, **elle va dans le sens de la privatisation**. La composition prévue du Conseil d'administration livrerait les hôpitaux publics de Genève aux mains d'un petit nombre de « professionnels », à savoir des technocrates, en phase avec la majorité politique du moment. C'est soustraire de tout débat transparent la définition des politiques de la santé de notre canton.

Il est déjà difficile aujourd'hui de contrôler par exemple les salaires, primes et privautés que s'accorde la direction des HUG, les motivations avancées pour supprimer certains services, etc. Imaginons ce qu'il adviendrait si un contrôle public moindre était en vigueur. Or l'un des objectifs visés est de gérer les HUG comme une entreprise privée, où **l'aspect économique prime sur la satisfaction des besoins de la population en matière de santé**.

7 X NON